



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 19 : Multilinguisme à l'OACI

TRADUCTION DU PLAN MONDIAL DE NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par le Chili et coparrainée par les 22 États membres de la CLAC² et le Guyana)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note explique l'importance pour les États d'avoir accès au Plan mondial de navigation aérienne dans plusieurs langues, car il est impératif de comprendre les concepts et les termes que le plan contient de façon correcte, uniforme et claire.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- demander au Conseil d'envisager d'inclure le Plan mondial de navigation aérienne dans les publications à traduire ;
- demander au Conseil d'étudier la nécessité de modifier le *Règlement des publications de l'OACI* (Doc 7231) de façon à inclure explicitement le Plan mondial de navigation aérienne dans la liste des documents qui figurent à l'article VII, alinéa a).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques Sécurité, Capacité et efficacité de la navigation aérienne, Développement économique du transport aérien et Protection de l'environnement.
<i>Incidences financières :</i>	<i>Incidence positive :</i> L'accès à toutes les informations contenues dans la partie relative au niveau technique du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) en anglais, arabe, chinois et français contribuera à la mise en œuvre efficace des modules et des éléments ASBU, afin de bâtir un espace aérien mondial intégré. <i>Incidence positive :</i> L'accès au GANP dans les langues de travail de l'OACI favorisera les efforts coordonnés à l'échelle régionale et locale, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des traductions non officielles susceptibles de comporter des interprétations erronées.
<i>Références :</i>	Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2019)</i> Doc 7231, <i>Règlement des publications de l'OACI</i> Plan mondial de navigation aérienne (en anglais) (www4.icao.int/ganportal)

¹ Version en espagnol fournie par le Chili.

² Argentine, Aruba (Royaume des Pays-Bas), Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

1. INTRODUCTION

1.1 Dans la résolution A31-17, adoptée en 1995 à la 31^e session de l'Assemblée, les États membres de l'OACI ont décidé qu'il était essentiel de maintenir la parité et la qualité des services linguistiques dans toutes les langues de travail de l'Organisation. En outre, ils ont décidé que le Conseil continuerait à suivre la question des services linguistiques, qui ferait l'objet de réexamen.

1.2 Par la suite, à la 37^e session de l'Assemblée, les États ont promulgué la Politique de l'OACI en matière de services linguistiques, dans laquelle ils entérinent l'importance de la prestation d'un service de niveau adéquat dans les langues de travail de l'OACI pour la diffusion dans le monde entier de la documentation, considérant qu'il est d'une importance vitale de veiller à la compréhension uniforme et harmonisée des publications de l'OACI dans toutes les langues de travail de l'Organisation, et réaffirmant que le multilinguisme est un principe fondamental de l'OACI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies.

1.3 Dans sa résolution A37-25, qui officialise la politique mentionnée ci-dessus, l'Assemblée charge le Conseil d'étudier la nécessité d'amender le *Règlement des publications de l'OACI* (Doc 7231) pour prévoir la diffusion des publications de l'OACI dans toutes les langues de travail de l'Organisation. Afin d'inclure rapidement la position de l'Assemblée sur le sujet, exprimée à sa 37^e session, la résolution A31-17 a été remplacée par la résolution A37-25 en question.

1.4 À l'heure actuelle, la 15^e édition du *Règlement des publications de l'OACI* est en vigueur. À l'article VII, il est stipulé que, sauf décision contraire du Conseil, les publications de l'Organisation paraissent dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

2. ANALYSE

2.1 Le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) présente un intérêt particulier du fait que les objectifs stratégiques de l'Organisation y sont traités de façon transversale. Il est indéniable que les orientations qu'il contient facilitent la planification et la mise en œuvre de solutions à l'appui de tous les domaines de la navigation aérienne.

2.2 La sixième édition du GANP, publiée en ligne exclusivement, inclut des éléments utiles concernant l'approche fondée sur les performances, ainsi que les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et les indicateurs de performance clé (KPI). À l'heure actuelle, seule la partie consacrée au niveau stratégique mondial est disponible dans les langues officielles de l'OACI, tandis que la partie consacrée au niveau technique mondial, qui contient les éléments mentionnés précédemment, n'existe qu'en anglais.

2.3 Vu l'importance des concepts présentés dans le GANP, il est essentiel que ces derniers soient compris de façon correcte, uniforme et claire, sans quoi les conséquences sur l'efficacité de la planification et de la mise en œuvre pourraient se répercuter de façon imprévisible sur le système de navigation aérienne mondial en général, et sur la sécurité en particulier.

2.4 Compte tenu de ce qui précède, dans le contexte de la publication prochaine de la septième édition du GANP, il semble très important que les États aient accès aux informations contenues dans le plan dans les langues énumérées au paragraphe 1.4.